

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2016-20**

**DATE DE CONVOCATION**  
11/06/2016

L'an deux mil seize,  
Le 16 juin 2016 à 19 heures .

**DATE D'AFFICHAGE**  
12/06/16

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DEGREMONT Jean Michel, Maire par délégation

**NOMBRE DE CONSEILLERS,**

Etaient présents :

Mr DEGREMONT Jean Michel, Mr DIDIER Jean, Mme PRIMA Fabienne, Mr QUANDALLE Michel, Mme VANDEKERKHOVE Catherine, Me DRANSART Valérie, Mr PETIT Guy, Me RUMEAU Nathalie, (présente à 19h30) Mr MOUSSAY Bernard, Me CAFFIER Michèle, Mr FLOUR Jean Pierre, , Mme DAUSSE Rachel, Mme BOULY Béatrice,

Votants [19]  
Exprimés [19]  
Présent [13]

Excusés :

Mr GRARE Bernard donne pouvoir à Mr DEGREMONT Jean Michel  
Me LECAILLE Marie Françoise donne pouvoir à BOULY Béatrice  
Me MEURDESOLF donne pouvoir à PRIMA Fabienne  
Mr NAVET donne pouvoir à DIDIER Jean  
Me AUGÉ Michèle pouvoir à PETIT Guy  
Mr NOEL David pouvoir à VANDEKERKHOVE Catherine

Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Me VANDEKERKHOVE Catherine est nommée secrétaire de séance

**Objet : EVOLUTION PROCEDURE NOTATION DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE**

Monsieur Le Maire expose que suite aux textes de référence :

- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- décret du n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelles des fonctionnaires territoriaux le système

- Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale modifiant le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale

L'évaluation des agents des collectivités territoriales est devenu obsolète depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Une nouvelle procédure est à mettre en place avec un nouveau barème d'évaluation que je vous sou mets afin de porter cette grille d'évaluation auprès de la commission paritaire technique du centre de gestion. Ce document concerne tous les cadres d'emploi, il est conduit par le supérieur hiérarchique direct. Seul celui-ci a la qualité pour le faire sous peine d'irrégularité de la procédure.

Ce document servira à l'évolution de la carrière de l'agent et pourra être consulté par le CAP (Commission administrative paritaires ou le CCP (commissions consultatives paritaires)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 19 voix pour, est favorable A cette grille d'évaluation à soumettre au CAP.

Conseil Municipal : les Membres présents.

Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 16 Juin 2016

Po/Le Maire

DEGREMONT Jean Michel



*[Handwritten signature of Jean Michel Degremont]*